

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Procurations : (1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (14)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme FOCHT Catherine ; Mme DUCLOS Catherine ; Mme GUY Nicole ; M. ZANINI Frédéric ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; M. Bruno BARTHALAIS ; Mme MICHELET Aude ; M. DUCHEZ Patrick, M. PAILLE Jean-François.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (1)

Mme MELIARD Marie-Laure donne pouvoir à Mme DUCLOS Catherine ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22/03/2023

Date d'affichage de la convocation : le 22/03/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 Février 2023 ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20230301 Approbation du compte de gestion 2022 du Receveur:

- **Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°D20230302 Approbation du compte administratif du budget principal 2022 :

- **Le Conseil Municipal approuve** à la majorité le compte administratif du budget principal 2022, une abstention Mr Jean-François PAILLE.

Délibération n°D20230303 Affectation des résultats de fonctionnement au budget principal 2022 :

**Au fonctionnement**

- Au compte R 002 **800 000.00 €**

**A l'investissement**

- Au compte R 001 **558 354.38 €**
- Au compte R 1068 **510 844.98 €**

Délibération n°D20230304 : Vote des taux des taxes foncières locales pour 2023 :

- **DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales** les bases ayant de nouveau fortement augmentées en 2023, et qui se présentent ainsi :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9.26 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>20.78 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>40.98 %</b>

- **de DONNER** pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM.

Délibération n°D20230305 : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dunoises :

- **APPROUVE** à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations dunoises.
- La somme votée sera inscrite au budget primitif 2023.

Délibération n°D20230306 : Vote du budget principal 2023 :

- **APPROUVE** le budget Primitif 2023 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :
  
- ✓ **FONCTIONNEMENT** 2 216 658.18 €
- ✓ **INVESTISSEMENT** 2 232 816.65 €

Délibération n°D20230307 : Clôture de la régie du port et des marchés nocturnes :

- **DECIDE** la suppression de la régie de recettes pour la location des boucles du port et des marchés nocturnes à compter du 28/03/2023,
- **DECIDE** l'abrogation de la nomination du régisseur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°D20230308 : Provision pour créances douteuses : Le conseil municipal décide :

- **d'autoriser** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % soit 1 500.00 € des restes à recouvrer supérieur à deux ans au 31/12/2022 à 9 520,00 €, selon le tableau en annexe.
- **de réviser** annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N- 1, en appliquant le taux de 15%.
- **d'imputer** la dépense au compte 681 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement ».

Délibération n°D20230309 : Convention d'autorisation de voirie et d'entretien pour l'aménagement d'une écluse au Hameau de DHERE RD8- COMMUNE DE DUINGT :

- **Approuve** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement d'une écluse au hameau d'Héré sur la RD8 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Département ainsi que tout autre document concernant cette affaire.

Délibération n°D20230310 : Réhabilitation et extension du gymnase intercommunale – constat de créances des communes de l'entente au profit de la commune de SAINT JORIOZ :

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le constat de créances joint à la présente ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision ;
- **D'AUTORISER** en conséquence, Monsieur le Maire à signer le constat de créances, de même que tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dernier ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DONNER** mandat à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ENGAGEMENT** au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires de son budget principal les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'ensemble des Communes membres de l'Entente Intercommunale doit se prononcer par délibération conjointe sur le présent constat de créances ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les dépenses et recettes afférentes à la mise en œuvre du constat de créances sont intégrées au budget primitif 2023 ;

Délibération n°D20230311 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre des répartitions du produit des amendes de police année 2022-programme 2023 :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de sécurisation sur les voies communales et départementales pour un montant prévisionnel de 35 953.49 € HT ;
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'un montant de **9 000.00 €** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Délibération n°D20230312 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) de construction et d'aménagement sportif et culture, d'équipement publics et d'aménagement de voirie :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'un montant de **74 919.54 €** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour les opérations susvisées.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°D20230313 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'accompagnement financier départemental au titre de la politique touristique :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'un montant de **156 000.00 €** auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'accompagnement financier au titre de la politique touristique, pour les opérations susvisées.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°D20230314 : Attribution de complément de subvention de fonctionnement à l'association « Les Marmottons » :

- **APPROUVE** à la majorité le montant de complément de subvention de **5 000.00 €** alloué à l'association « Les Marmottons », deux abstentions Mr LUGAZ Patrick et Mr BARTHALAIS Bruno ;
- La somme votée sera inscrite au budget primitif 2023.

**Questions Diverses et tour de table :**

La séance est levée à 23 H 30

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

